Annexe IIc : Définition des épreuves

**E3 - Pratiques professionnelles de gestion administrative - U31-U32-U33-U34 - coefficient 10**

Épreuve prenant en compte la formation en milieu professionnel
**Sous-épreuve E34 - Prévention-santé-environnement - unité U34 - coefficient 1**

**Objectifs de la sous-épreuve**
L'épreuve a pour objectif d'évaluer les compétences du candidat à :
- **conduire une démarche d'analyse** de situations en appliquant la démarche de résolution de problème ;
**- analyser une situation professionnelle** en appliquant différentes démarches : analyse par le risque, par le travail, par l'accident ;
- **mobiliser des connaissances** scientifiques, juridiques et économiques ;
- **proposer et justifier** les mesures de prévention adaptées ;
- **agir de façon efficace** face à une situation d'urgence.

**Critères d'évaluation**
L'évaluation porte notamment sur :
- la **qualité du raisonnement** et de l'analyse ;
- l**'exactitude** des connaissances ;
- **la pertinence et le réalisme** des solutions proposées ;
- **l'efficacité de l'action** face à une situation d'urgence.

**Forme de l'évaluation**A. Évaluation par contrôle en cours de formation
Le contrôle en cours de formation est organisé à partir de deux situations d'évaluation.
- La première situation d'évaluation, notée sur 12 points, a lieu au plus tard en fin de première professionnelle et comporte deux parties :
**.** **Une évaluation écrite d'une durée de 1 heure, notée sur 9 points**
Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle. Elle comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives à au moins deux modules parmi les modules 1 à 7 notés sur 6 points. Le module 8, à l'exception des situations d'urgences, noté sur 3 points, est évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque ;
**. Une évaluation pratique, notée sur 3 points**
Elle prend en compte les résultats obtenus lors de la formation de base au secourisme ou du recyclage SST.
Pour les candidats en situation de handicap, une adaptation de cette évaluation pratique doit être proposée sous forme orale ou écrite.
- La deuxième situation d'évaluation, notée **sur 8 points**, a lieu en terminale professionnelle.
Elle permet d'évaluer les modules 9 à 12 à travers une production personnelle écrite (10 pages environ).
Le dossier produit présente la place de la prévention dans l'entreprise et l'analyse d'une situation professionnelle à partir des données recueillies en entreprise.

Cette production met en évidence :
**.** une description des activités de l'entreprise,
**.** l'identification d'un risque et de ses effets physiopathologiques dans le cadre d'une situation professionnelle,
**.** la mise œuvre d'une démarche d'analyse (approche par le travail ou par l'accident),
**.** la politique de prévention dans l'entreprise.

B. Évaluation ponctuelle - durée 2 heures
Le sujet se compose de deux parties correspondant l'une aux modules 1 à 8, l'autre aux modules 9 à 12. Chaque partie comporte plusieurs questions indépendantes ou liées permettant d'évaluer les connaissances et les capacités relatives aux modules correspondants.
La première partie notée **sur 12 points** comporte :
- Un questionnement noté **sur** **9 points** ; il prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle et permet d'évaluer :
**.** au moins deux modules parmi les modules 1 à 7, notés **sur** **6 points** ;
**.** le module 8 noté **sur** **3 points** évalué à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention.
- Un questionnement noté sur 3 points permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence.
La deuxième partie, notée **sur 8 points**, permet d'évaluer les modules 9 à 12. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressources qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées.
Le dossier fourni au candidat présente :
- une situation professionnelle ;
- une description des activités de l'entreprise ;
- des documents législatifs et réglementaires nécessaires.
La note globale proposée au jury est accompagnée des grilles d'évaluation.